



MANDATÉ : François Picard, conseiller municipal

Numéro de dossier : AT2008-083

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Tenue le mercredi 30 avril 2008 à 19 h dans la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Projet de <i>Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1358.</i></p>
<p>4. Présences</p> <p>Président de l'assemblée de consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. François Picard, , vice-président du comité exécutif responsable de l'aménagement du territoire conseiller municipal, Arrondissement des Rivières <p>Personnes-ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Serge Bédard, urbaniste, Division de l'urbanisme, Service de l'aménagement du territoire ▪ M^{me} Diane Collin, urbaniste, Division de l'urbanisme, Service de l'aménagement du territoire ▪ M. David Duval, urbaniste, Division de l'urbanisme, Service de l'aménagement du territoire ▪ M^{me} Caroline Houde, urbaniste, Division de l'urbanisme, Service de l'aménagement du territoire <p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Guillaume Simard, conseiller en consultations publiques, Service des communications 		
<p>5. Information présentée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des objectifs et du déroulement de la consultation • Présentation du projet R.V.Q. 1358 • Le projet de règlement R.V.Q. 1358 et une fiche synthèse vulgarisant le projet de modification ont été mis à la disposition du public avant la consultation et sur place. 		

<p>6. Questions et commentaires du public</p>	<p>Nombre de personnes présentes : 14 Nombre d'interventions : 4</p>
<p>Un citoyen se questionne sur ce que signifie de permettre les usages de la catégorie « Parc et espace vert » dans la grande affectation « Commerce de détail et services - urbain ». M. Duval répond que le territoire est divisé en différentes affectations : « commerciale, résidentielle, industrielle, de conservation, etc. ». Ces affectations sont les usages dominants sur le territoire. Par contre, le PDAD vise une certaine mixité afin d'avoir des milieux plus variés. Ainsi, on permet d'autres usages dans les grandes affectations. Dans ce cas précis, l'affectation dominante est commerciale, mais, en permettant les parcs et espaces verts dans cette aire de grande affectation, on visait à permettre l'implantation de campings dans les secteurs commerciaux.</p> <p>Une résidante souhaite savoir si une pente de 14 degrés est l'équivalent d'une pente de 25 %. M. Duval affirme qu'effectivement, il s'agit de la même dénivellation.</p> <p>Une citoyenne de l'arrondissement des Rivières exprime son désir de conserver les ravins intacts.</p> <p>Une citoyenne cite une étude affirmant qu'une densité en dessous de 37 logements par hectare rendait très difficile une desserte adéquate en transport collectif de qualité. Elle croit qu'il serait important de publiciser ces éléments pour favoriser une plus grande densité urbaine.</p>	

<p>Approuvé par</p>  <p>François Picard Conseiller municipal du district de Lebourgneuf, vice-président du comité exécutif responsable de l'aménagement du territoire</p> <p>16 mai 2008</p>	<p>Préparé par</p>  <p>Maxime Couture Conseiller en consultations publiques Service des communications</p>
--	---